

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 04338

Numéro SIREN : 802 740 290

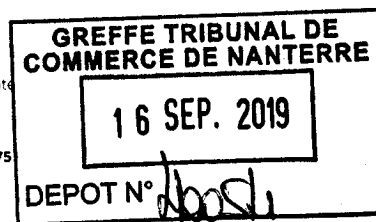
Nom ou dénomination : PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 16/09/2019 sous le numéro de dépôt 40054

SEREGEC

Paris - Compiègne - Soissons - Villers-Cotterêts

Comptabilité
Conseil
Juridique
Social
Depuis 1975



PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS

43 RUE CAMILLE DESMOULINS
92130 - ISSY LES MOULINEAUX

copie certifiée
conforme
à l'original

le 2/9/19

COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

SEREGEC EXPERTISE

Avenue de la Ferte Milon Impasse des Sablons
02600 VILLERS COTTERETS
Tel : 0323961497 - Fax : 0323964006
contact@seregec.fr

Sommaire

COMPTES ANNUELS

Bilan Actif	3
Bilan Passif	4
Comptes de Résultat	5
Détails	6

ETATS DE GESTION

Soldes Intermédiaires de Gestion	10
----------------------------------	----

ATTESTATION

Attestation de l'expert-comptable	11
-----------------------------------	----

ANNEXE COMPTABLE

Eléments de l'annexe	12
----------------------	----

LIASSES FISCALES

Liasses Fiscales	19
------------------	----

Bilan actif

	31/12/2018			31/12/2017
	Brut	Amort. dépr.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, lic., logiciels, drts & val. similaires				
Fonds commercial				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Construction				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations	2 750		2 750	2 350
Créances rattachées à des participations	2 542 161		2 542 161	2 569 736
TIAP				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	39		39	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 544 950	0	2 544 950	2 572 086
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commande				
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés				23 809
Autres				
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	2 396		2 396	5 631
Charges constatées d'avance				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 396	0	2 396	29 440
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion Actif				
TOTAL GENERAL	2 547 347	0	2 547 347	2 601 526

Bilan passif

	31/12/2018	31/12/2017
	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 5 000)	5 000	5 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Ecarts d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres		
Report à nouveau	-8 271	-98 299
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-17 644	90 028
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-20 915	-3 271
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	0	0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0	0
DETTES		
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	2 027 694	2 602 092
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes d'exploitation		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 945	2 744
Dettes sociales		
Dettes fiscales		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes	537 623	
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	2 568 262	2 604 836
Ecarts de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	2 547 347	2 601 565

Compte de résultat

	31/12/2018		31/12/2017		Ecart	% Ecart
	Net	% C.A.	Net	% C.A.		
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Ventes de marchandises						
Production vendue						
Production stockée						
Subventions d'exploitation						
Autres produits						
	0		0		0	
CONSOMMATION						
Achats de marchandises						
Variations de stocks (marchandises)						
Matières premières et autres approv.						
Variation de stocks (mat. prem.)						
Autres achats et charges externes	5 032		4 902		130	2,66
	5 032		4 902		130	2,66
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assimilés	129		128		1	0,78
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Amortissements et provisions						
Autres charges						
	129		128		1	0,78
RESULTAT D'EXPLOITATION	-5 161	0,00	-5 030	0,00	-131	2,61
Opérations en commun	0		0		0	
Produits financiers	21 715		237 678		-215 963	-90,86
Charges financières	34 323		146 275		-111 952	-76,54
RESULTAT FINANCIER	-12 608	0,00	91 403	0,00	-104 011	-113,79
RESULTAT COURANT AV. IMPOTS	-17 769	0,00	86 373	0,00	-104 142	-120,57
Produits exceptionnels	125		3 655		-3 529	-96,57
Charges exceptionnelles						
RESULTAT EXCEPTIONNEL	125	0,00	3 655	0,00	-3 529	-96,57
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices						
PERTE	-17 644	0,00	90 028	0,00	-107 672	-119,60
Y compris						
Redevances de crédit-bail mobilier						
Redevances de crédit-bail immobilier						

Détail du bilan actif

			31/12/2018	31/12/2017
	Brut	Amort. dépr.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Participations	2 750		2 750	2 350
<i>Titres sceaux st marcel</i>	200		200	200
<i>Titres sevres grde rue</i>	200		200	200
<i>Titres 73 ave robinson</i>	200		200	200
<i>Titres montigny stephens</i>	200		200	200
<i>Titres montreuil pesnon</i>	200		200	200
<i>Titres g leclerc sceaux</i>	0			200
<i>Titres montigny steph 2</i>	200		200	200
<i>Titres snc doct roux</i>				
<i>Titres montigny tn</i>	200		200	200
<i>Titres vareennes jarcy</i>	100		100	100
<i>Titres sccv blanc mesnil</i>	200		200	
<i>Titres antony mounie</i>	100		100	100
<i>Titres plessis edmond</i>	150		150	150
<i>Titres pre st gervais</i>	200		200	200
<i>Titre plessis trevisse ardouin</i>	200		200	200
<i>Titres sucy jean moulin</i>	200		200	
<i>Titres montigny les sirenes</i>	200		200	
Créances rattachées à des participations	2 542 161		2 542 161	2 569 736
<i>Creance sceaux st marcel</i>	40 647		40 647	
<i>Creance sevres grde rue</i>	377 151		377 151	376 151
<i>Creance 73 ave robinson</i>	0			126 194
<i>Creance montigny stephen</i>	3 357		3 357	3 357
<i>Creance montreuil pesnon</i>	193 713		193 713	293 713
<i>Creance sceaux leclerc</i>	0			922
<i>Creance motigny stephe 2</i>	1 096 440		1 096 440	1 496 440
<i>Creance snc doct roux</i>				
<i>Creance montigny tn</i>	0			162 960
<i>Creance vareennes jarcy</i>	23 000		23 000	20 000
<i>Creances blanc mesnil</i>	20 000		20 000	
<i>Creance antony mounier</i>	300 000		300 000	20 000
<i>Creance plessis edmond</i>	45 000		45 000	30 000
<i>Creance pre saint gervai</i>	40 000		40 000	20 000
<i>Creance plessis ardouin</i>	120 000		120 000	20 000
<i>Creance sccv sucy jean moulin</i>	20 000		20 000	
<i>Creance montigny les sirenes</i>	262 854		262 854	
Autres	39		39	
<i>Depot et caution</i>	39		39	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 544 950	0	2 544 950	2 572 086
ACTIF CIRCULANT				

Détail du bilan actif

			31/12/2018	31/12/2017
	Brut	Amort. dépr.	Net	Net
Stocks et en-cours				
Créances				
Autres				23 809
<i>Creance sceaux st marcel</i>				23 809
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	2 396		2 396	5 631
<i>Banque populaire</i>	2 396		2 396	5 631
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 396	0	2 396	29 440
TOTAL GENERAL	2 547 347	0	2 547 347	2 601 526

Détail du bilan passif

	31/12/2018	31/12/2017
	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 5 000)	5 000	5 000
Capital social	5 000	5 000
Report à nouveau	-8 271	-98 299
Report à nouveau	-8 271	-98 299
Resultat	0	0
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-17 644	90 028
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-20 915	-3 271
AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	0	0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0	0
DETTES		
Dettes financières		
Emprunts et dettes financières diverses	2 027 694	2 602 092
Cpte crt pierre etoile	2 027 694	2 602 092
Dettes d'exploitation		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 945	2 744
Frs charges a payer	2 945	2 744
Autres dettes	537 623	
Dette 73 av robinson	302 606	
Dettes mont tn	235 017	
TOTAL DETTES	2 568 262	2 604 836
TOTAL PASSIF	2 547 347	2 601 565

Détail du compte de résultat

	31/12/2018		31/12/2017		Ecart	% Ecart
	Net	% C.A.	Net	% C.A.		
PRODUITS D'EXPLOITATION						
	0		0		0	
CONSOMMATION						
Autres achats et charges externes	5 032		4 902		130	2,66
Honoraires	2 400		2 400		0,00	0,00
Frais actes contentieux	128		45		82	180,63
Frais de banque	2 505		2 457		48	1,96
	5 032		4 902		130	2,66
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assimilés	129		128		1	0,78
Cfeca	129		128		1	0,78
	129		128		1	0,78
RESULTAT D'EXPLOITATION	-5 161	0,00	-5 030	0,00	-131	2,61
Produits financiers	21 715		237 678		-215 963	-90,86
Produits participations	16 838		237 678		-220 840	-92,92
Produits financiers	4 878		0		4 878	100,00
Charges financières	34 323		146 275		-111 952	-76,54
Pertes participations	921		112 597		-111 675	-99,18
Interets compte courant	33 402		33 678		-276	-0,82
RESULTAT FINANCIER	-12 608	0,00	91 403	0,00	-104 011	-113,79
RESULTAT COURANT	-17 769	0,00	86 373	0,00	-104 142	-120,57
Produits exceptionnels	125		3 655		-3 529	-96,57
Produits exceptionnels	125		0		125	100,00
Produits financiers	0		3 655		-3 655	-100,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL	125	0,00	3 655	0,00	-3 529	-96,57
PERTE	-17 644	0,00	90 028	0,00	-107 672	-119,60

Soldes intermédiaires de gestion

	31/12/2018		31/12/2017		Ecart	% Ecart
	Net	% C.A.	Net	% C.A.		
CHIFFRE D'AFFAIRES		100,00		100,00		
+ Ventes de marchandises						
- Achats des marchandises vendues						
MARGE COMMERCIALE	0		0		0	0,00
+ Production vendue						
+ Production stockée ou déstockage						
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	0		0		0	0,00
- Achats de mat. prem. et approv.						
- Sous-traitance directe						
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	0		0		0	0,00
MARGE BRUTE GLOBALE	0		0		0	0,00
- Autres achats + charges externes	5 032		4 902		130	2,66
VALEUR AJOUTÉE	-5 032		-4 902		-130	2,66
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes, versements assim.	129		128		1	0,78
- Salaires du personnel						
- Charges sociales du personnel						
- Rémunération de l'exploitant						
- Charges de l'exploitant						
INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION	-5 161		-5 030		-131	2,61
+ Autres produits de gestion courante						
- Autres charges de gestion courante						
+ Reprises sur amort. et provisions						
- Amortissements et provisions						
+ Transferts de charges						
RESULTAT D'EXPLOITATION	-5 161		-5 030		-131	2,61
+ Opérations en commun						
+ Produits financiers	21 715		237 678		-215 963	-90,86
- Charges financières	34 323		146 275		-111 952	-76,54
+ Transferts de charges						
RESULTAT COURANT	-17 769		86 373		-104 142	-120,57
+ Produits exceptionnels	125		3 655		-3 529	-96,57
- Charges exceptionnelles						
+ Transferts de charges						
RESULTAT EXCEPTIONNEL	125		3 655		-3 529	-96,57
- Impôts sur les bénéfices						
- Participation des salariés						
RESULTAT NET	-17 644		90 028		-107 672	-119,60

ATTESTATION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS
43 RUE CAMILLE DESMOULINS
92130 ISSY LES MOULINEAUX

relatifs à l'exercice 01/01/2018 au 31/12/2018, qui se caractérisent par les données suivantes :

- Total du Bilan : 2 547 347 €
- Chiffres d'affaires : 0 €
- Résultat net comptable : - 17 644 €

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation de comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à VILLERS COTTERETS
Le 16/05/2019

Chloé BARAT
Expert-comptable

SEREGEC EXPERTISE

PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS

**43 RUE CAMILLE DESMOULINS
92130 - ISSY LES MOULINEAUX**

**Exercice en Euros.
Période du 01/01/2018 au 31/12/2018**

Annexe des comptes annuels

Edité le lundi 29 avril 2019

**SEREGEC EXPERTISE
Avenue de la Ferte Milon - Impasse des Sablons - 02600 - VILLERS COTTERETS
Tel : 0323961497 - Fax : 0323964006**

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions légales du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants:

Le traitement du passage aux nouvelles normes a été réalisé en appliquant la méthode prospective.

Le compte charges à répartir a été traité selon les normes du PCG 2005.

Evaluation des immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction de la durée de vie prévue. Les montants résultant d'éventuelles dérogations sont portés au compte "amortissements dérogatoires" qui figure au passif du bilan.

Créances

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Provisions pour risques et charges

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

NOTES SUR LE BILAN

Actif :

- Actif immobilisé

Voir Tableau n° 2054 et n° 2055 de la liasse fiscale qui sont joints à cette annexe.

- Créances

Se reporter au Tableau n° 2057 de la liasse fiscale.

Passif :

- Capital social :

Le capital social n'est composé que d'actions ordinaires.

- Dettes :

Voir Tableau N°2057 de la liasse fiscale jointe.

Charges et produits exceptionnels :

Voir Tableau N°2053 de la liasse fiscale jointe.

at des échéances des créances et dettes

Etat des créances	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an
ances rattachées à des participations	1 963 891,00		
ts	39,00		
res immobilisations financières			
nts douteux ou litigieux			
res créances clients			
ance représentative de titres prêtés			
sonnel et comptes rattachés			
urité sociale et autres organismes sociaux			
ôts sur les bénéfices			
re sur la valeur ajoutée			
res impôts, taxes et versements assimilés			
ers état et autres collectivités publiques			
upe et associés	40 647,00		
iteurs divers			
rges constatées d'avance			
Total	2 004 577,00		
ntant des prêts accordés en cours d'exercice			
ntant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
ts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Etat des dettes	Montant brut	À 1 an au plus	De 1 à 5 ans	À plus de 5 an
prunts obligataires convertibles				
res emprunts obligataires				
prunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine				
prunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine				
prunts et dettes financières divers				
rmisseurs et comptes rattachés	2 945,00	2 945,00		
sonnel et comptes rattachés				
urité sociale et autres organismes sociaux				
ôts sur les bénéfices				
re sur la valeur ajoutée				
igations cautionnées				
res impôts taxes et assimilés				
tes sur immobilisations et comptes rattachés				
upe et associés	2 027 694,00	2 027 694,00		
res dettes				
tes représentatives de titres empruntés				
uits constatés d'avance				
Total	2 030 639,00	2 030 639,00		
prunts souscrits en cours d'exercice				
prunts remboursés en cours d'exercice				
ntant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.				

roduits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan		Montant
Total		0,0

Charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan		Montant
Postes fournisseurs et comptes rattachés		2 944
Total		2 944,8

Détail des charges à payer

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

Compte	Montant
S CHARGES A PAYER	2 944,81
- CAP AGIOS 4T 2018	544,81
- CAP CAC 2018	2 400,00
Total	2 944,81

Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	0,00
Charges financières	0,00
Charges exceptionnelles	0,00
Total	0,00

Dénomination de l'entreprise	SIREN	Adresse	Capital	% détection	Chiffre d'affaire 2018	2018 RESULTAT COMPTABLE
SCI Sceaux 7 Clos St Marcel	791427214	43 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	1 000 €	20,00 %	20 833 €	-49 438 €
SCI 73 Avenue de Robinson	810885764	43 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	1 000 €	20,00 %	9 140 512 €	2 290 809 €
SCI Montigny Terra Natura	539320697	43 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	1 000 €	20,00 %	12 191 315 €	2 643 872 €
SCI Sèvres 114 Grande Rue	809817661	43 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	1 000 €	20,00 %	0 €	-1 188 510 €
SCI MONTREUIL PESNON-RESISTANCE	814029567	43 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	1 000 €	20,00 %	0 €	-165 356 €
SCCV MONTIGNY STEPHENSON 2	818866022	43 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	1 000 €	20,00 %	0 €	-1 744 255 €
SCI MONTIGNY STEPHENSON	810491993	43 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	1 000 €	20,00 %	0 €	-2 222 €
VARENNES JARCY	824495071	43 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	1 000 €	10,00 %	0 €	-2 234 €
Antony Mounié Parc Bourdeau	830424388	43 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	1 000 €	10,00 %	0 €	-314 238 €
Le Plessis Edmond About	831686993	43 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	1 000 €	15,00 %	0 €	-3 811 €
SCCV LE PRE-SAINT-GERVAIS	832242705	43 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	1 000 €	20,00 %	0 €	-11 179 €
SCCV LE PLESSIS TREVISSE	832242325	43 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	1 000 €	20,00 %	0 €	-217 622 €
LE BLANC MESNIL CASANOVA	841325814	43 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	1 000 €	20,00 %	0 €	-1 083 €
SUCY JEAN MOULIN	835368689	43 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	1 000 €	20,00 %	0 €	-1 170 €
MONTIGNY SIRENES	791600844	43 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	1 000 €	20,00 %	4 301 €	-354 365 €

cerfa		DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES		N° 2065-SD	
N° 11084*20				2019	
Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)					
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS					
Exercice ouvert le		01/01/2018		et clos le 31/12/2018	
Régime simplifié d'imposition		Régime réel normal			
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal			
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:		Adresse du siège social:			
PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS					
SIRET 8 0 2 7 4 0 2 9 0 0 0 0 2 7		Mél :			
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:			
43 RUE CAMILLE DESMOULINS					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées		Activités des sièges sociaux		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%*		Bénéfice imposable à 28%	
		Bénéfice imposable à 15%		Déficit	
		0			
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%			
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
				PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies		Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W					
dans le secteur du logement social, art. 244 quater X					
5 IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
6 REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
7 DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CÉC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre					
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée					
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON Si oui, indication du logiciel utilisé NETexcom					
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:			
SEREGEC EXPERTISE - Avenue de la Ferte Milor					
Impasse des Sablons		Tél:			
Tél: 0323961497					
CGA/OMGA		Identité du déclarant:			
02600 VILLERS COLLETS (Cocher la case correspondante)		Date: 02/05/2019			
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Lieu: ISSY LES MOULINEAUX			
		Qualité et nom du signataire: Président, Marc Gedoux			
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Signature:			

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS										N° 2065 bis-SD						
Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)										2019						
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD																
H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS																
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾			payées par la société elle-même		a		payées par un établissement chargé du service des titres			b						
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾							c									
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d									
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾							e									
							f									
							g									
							h									
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾							i									
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j									
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾							Total (a à h)									
I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.											
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:											
					à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6							
1			2		3		4		5		6		7		8	
J DIVERS																
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)																
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION																
REMUNÉRATIONS						MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%										
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)						MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice										
						MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice										
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)						MVLT réalisée au cours de l'exercice										
						MVLT restant à reporter										

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2019

NOTICE DU FORMULAIRE N° 2065-SD

NOUVEAUTÉS

• Taux normal d'impôt sur les sociétés abaissé à 31 % pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 (BOI-IS-LIQ-10)

Conformément à l'article 84 de la loi n°2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018, le taux normal d'IS est abaissé de 33 1/3 % à 31 % pour toutes les entreprises à compter des exercices ouverts au 1^{er} janvier 2019. Pour les entreprises ayant un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2019 et clos en cours d'année 2019 (cas des entreprises cessées), le montant du bénéfice taxé au taux normal doit être indiqué dans la case « bénéfice imposable à 33 1/3 % ou à 31 % ». Par ailleurs, il est demandé de préciser le taux d'IS appliqué en annexe libre de la liasse fiscale.

• Création d'une exonération pour les entreprises implantées dans les bassins urbains à dynamiser

Il est prévu une exonération d'impôt sur les bénéfices pour les entreprises créées dans les bassins urbains à dynamiser (BUD) entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2020 (art. 44 *sexdecies* du CGI). L'option pour bénéficier de cette exonération doit être notifiée au service des impôts des entreprises auprès duquel est souscrite la déclaration de résultats.

Les entreprises bénéficiant de cette nouvelle exonération doivent cocher la case créée à cet effet sur le formulaire n° 2065-SD (cadre C-3)

• Informations sur la tenue d'une comptabilité informatisée

Les entreprises sont invitées à préciser si leur comptabilité est informatisée. Dans l'affirmative, il convient d'indiquer le nom du logiciel utilisé. Ces informations doivent être portées dans le nouveau cadre créé à cet effet sur le formulaire n° 2065-SD (cadre G).

• Déclaration pays par pays n° 2258-SD (CbC / DAC4)

Les entreprises françaises soumises au dépôt d'une déclaration pays par pays n° 2258-SD doivent remplir le nouveau cadre F du formulaire n° 2065-SD (obligation prévue à l'article 46 *quater*-0 YE du CGI). Ce cadre doit être rempli différemment selon la qualité de la société :

- la société française, tête de groupe, soumise à l'obligation de souscrire la déclaration pays par pays n° 2258-SD (CGI art. 223 *quinquies* C-I-1), doit cocher la case située au paragraphe 1 du cadre F, que la déclaration n° 2258-SD soit souscrite par elle-même ou par une autre entité du groupe. Si elle est soumise au dépôt de cette déclaration mais qu'elle a désigné une autre entité du groupe (située en France ou à l'étranger) pour souscrire la déclaration, elle doit également indiquer le nom, l'adresse et le numéro d'identification fiscale de l'entité désignée au paragraphe 2 du cadre F (a minima la ville et le pays pour l'adresse) ;

- la société française désignée par la société tête de groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD doit cocher la case créée à cet effet au paragraphe 3 du cadre F. Dans ce cas, l'entité désignée doit également indiquer le nom, l'adresse et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe (a minima la ville et le pays pour l'adresse).

RAPPELS

La date limite de paiement du solde d'impôt sur les sociétés est fixée au 15 mai pour les exercices clos au 31 décembre étant précisé que le remboursement d'excédent d'impôt sur les sociétés et de contributions assimilées à l'impôt sur les sociétés demandé sur le relevé de solde n° 2572-SD est conditionné au dépôt de la déclaration de résultats.

• Taux d'IS applicable au titre des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018

À compter des exercices ouverts au 1^{er} janvier 2018, il est rappelé que le taux d'IS à 28 % s'applique à l'ensemble des redevables jusqu'à 500 000 € de bénéfices. Au delà, le taux applicable reste de 33 1/3 %.

A noter que les PME dont le chiffre d'affaires est inférieur à 7 630 000 € et qui sont détenues pour 75 % au moins directement et indirectement par des personnes physiques continuent d'être imposées au taux de 15 % pour la fraction de leur bénéfice inférieure à 38 120 € par période de 12 mois.

• Taxation au tonnage

En cas d'option pour le régime de taxation au tonnage pour les entreprises de transport maritime (cf. BOI-IS-BASE-60-40-20), cocher la case prévue à cet effet (en tête du formulaire n° 2065-SD).

• PME innovantes

Les PME innovantes doivent cocher la case prévue à cet effet (en tête du formulaire n° 2065-SD). Le tableau récapitulatif des investissements réalisés doit être déposé en annexe libre.

OBSERVATIONS

Le formulaire n° 2065-SD et son annexe 2065 *bis*-SD sont servis par toutes les sociétés et personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés, quel que soit le régime d'imposition (réel normal ou réel simplifié).

Une liasse (tableaux n° 2050 à 2059 G pour le réel normal ou 2033 A à G pour le réel simplifié) sera jointe au formulaire.

Le recours à l'un ou à l'autre de ces régimes est matérialisé par une mention portée au niveau de l'en tête du formulaire.

Elle est accompagnée des documents annexes visés dans la présente notice ou dans la notice n° 2032-NOT-SD ou 2033-NOT-SD.

Elle est obligatoirement souscrite par voie électronique (CGI art. 1649 *quater* B *quater*).

RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION - Cadre C

Cadre Résultat fiscal

Le résultat fiscal doit être ventilé en fonction des différents taux applicables à l'entreprise (BOI-IS-LIQ-10).

Pour les sociétés en intégration fiscale, il convient de prendre en compte le chiffre d'affaires de l'ensemble des sociétés membres du groupe.

Cadre Plus-values

• Plus-value à long terme imposables au taux de 15 %:

La case plus-values à long terme imposables à 15 % contient le montant imposable des plus-values à long terme, après les éventuelles imputations des moins-values à long terme ou des déficits.

Le régime des plus ou moins-values à long terme réalisées au titre des exercices ouverts à compter du 26 septembre 2007 s'applique à la plus ou moins-value résultant de la cession d'un brevet, d'une invention brevetable ou d'un procédé de fabrication industriel qui satisfait aux conditions prévues au 1 de l'article 39 *terdecies* du même code, sous réserve qu'il n'existe pas de liens de dépendance entre l'entreprise cédante et l'entreprise cessionnaire au sens du 12 de l'article 39 du même code. Le régime des plus et moins-values à long terme cesse de s'appliquer à la plus ou moins-value provenant des cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière réalisées à compter du 26 septembre 2007.

• Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de brevet au taux de 15 %:

Ce cadre permet de porter sur la déclaration le résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de brevets imposé au taux de 15%. Cette information est nécessaire pour déterminer le montant des acomptes dus par l'entreprise. Ce taux s'applique aux seules sous-concessions des droits de la propriété industrielle éligibles, à la double condition que l'entreprise concédant la licence d'exploitation prise en concession soit la première entreprise bénéficiant à ce titre du régime des plus-values à long terme, et qu'elle apporte la preuve de la réalité économique et de la rentabilité de cette opération (article 126 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011).

• Plus-values à long terme imposables au taux de 19 %:

Il s'agit notamment du montant net des plus et moins-values à long terme afférentes à des titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées réalisées au cours d'exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007 (art. 219 I a du CGI).

• Autres plus-values imposables au taux de 19 %:

Il s'agit notamment:

* des plus-values latentes imposées lors d'option pour le régime des sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208 C du CGI);

- * des plus-values réalisées en cas de cession de locaux professionnels ou de terrains à bâtir, situés dans certaines zones géographiques, sous condition de transformation en logements ou de construction de logements, lorsque ces cessions sont réalisées au profit de sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun, de certaines sociétés foncières spécialisées (SIIC, SPICAV, SCPI...), d'organismes en charge du logement social ou de sociétés civiles de constructions-vente bénéficiant du régime fiscal de l'article 239 *ter* du CGI (art. 210 F du CGI);
- * des plus-values latentes imposées lors de la transformation d'une société soumise à l'impôt sur les sociétés en sociétés de placement à prépondérance immobilière à capital variable (art. 219 IV alinéa 2 et 208-3° *nonies* du CGI).
- **Plus-values à long terme imposables au taux de 0%:**
Il s'agit des plus-values à long terme réalisées sur les titres de participation (art. 219 I a *quinquies* du CGI).
- **Plus-values exonérées art. 238 *quindecies* du CGI:**
Il s'agit du montant des plus-values exonérées à l'occasion de la cession d'une branche complète d'activité dans les conditions prévues à l'article 238 *quindecies* du CGI.

Cadre Abattements et exonérations

- **Autres dispositifs**
Il s'agit notamment des sociétés unipersonnelles d'investissement à risque (art. 208 D du CGI), ou de l'exonération liée aux bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 *duodecies* du CGI).
- **Option pour les crédits d'impôt outre-mer (articles 244 *quater* X et 244 *quater* W du CGI)**
Les entreprises qui entendent bénéficier du crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif doivent formaliser leur option sur la déclaration de résultats n° 2065-SD (cf. BOI-BIC-RICI-10-160-10). Les entreprises ou organismes, quel que soit leur chiffre d'affaires, qui souhaitent bénéficier du crédit d'impôt dans le secteur du logement social doivent également porter leur option sur le formulaire n° 2065-SD (cf. BOI-IS-RICI-10-70-10).
- **Bénéfice ou déficit exonéré**
Les entreprises doivent mentionner le montant des exonérations et abattements pratiqués dans le cadre des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches. Le total de ces sommes est égal aux sommes mentionnées au tableau n° 2058-A-SD, ligne XF et ventilées obligatoirement dans les cases K9, L2, L5, L6, K3, OV, 1F, XC, PA et PC ou au tableau n° 2033-B-SD, ligne 342.
Pour bénéficier des exonérations ou abattements, les entreprises doivent joindre à leur formulaire les états mentionnés sur la notice n° 2032-NOT-SD (réel) ou n° 2033-NOT-SD (RSI). Les éléments rappelés dans la rubrique C3 ne doivent pas être retranchés des résultats figurant dans les rubriques C1 et C2, ces opérations ayant déjà été effectuées dans les tableaux n° 2058-A-SD ou 2033-B-SD.

IMPUTATIONS - Cadre D

Vous pouvez vous reporter utilement à la notice du formulaire n° 2572-SD disponible sur le site www.impots.gouv.fr.

Pour bénéficier d'imputations au titre de revenus mobiliers de source française ou étrangère, joindre au relevé de solde d'impôt sur les sociétés les certificats établis par le comptable public attestant du montant de l'impôt déjà versé ou afférents aux primes de remboursement.

Pour bénéficier d'imputations au titre de revenus auxquels sont attachés, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, joindre au relevé de solde d'impôt sur les sociétés les formulaires n° 2066-SD et mentionner le total figurant au cadre VII de ces formulaires.

CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (art. 234 *nonies* à 234 *quindecies* du CGI) - Cadre E

Elle s'applique aux revenus retirés de la location des locaux situés dans les immeubles achevés depuis quinze ans au moins, au 1^{er} janvier de l'année d'imposition. Il convient de se reporter à la notice 2032-NOT-SD (réel normal) ou 2033-NOT-SD (réel simplifié d'imposition) pour de plus amples renseignements.

Le montant figurant cadre E du présent formulaire devra être reporté sur le relevé d'acompte n° 2571-SD et sur le relevé de solde n° 2572-SD. Cette contribution est auto liquidée suivant les règles de l'impôt sur les sociétés.

RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS - Cadre H

- (1) Il s'agit notamment:
 - * des intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales dont le paiement donne lieu à l'établissement d'un relevé de coupons;
 - * des produits des parts sociales dans les sociétés à responsabilité limitée et des dividendes payés aux commanditaires dans les sociétés en commandite simple.

Les sociétés en nom collectif, les sociétés en commandite simple, les sociétés créées de fait et les sociétés en participation qui ont opté pour leur assujettissement à l'impôt par prélèvement sur les bénéfices des exercices clos avant que l'option ou la transformation ait pris effet (ou sur des réserves constituées au moyen de ces bénéfices) et qui ont supporté l'impôt sur le revenu, au nom des associés, commandités ou participants.
- (2) Il convient de porter dans ce cadre le montant des sommes versées ou avantages alloués au titre de ces distributions au cours de l'exercice.
- (3) Ces distributions comprennent essentiellement:
 - * les rémunérations allouées aux administrateurs et non déductibles pour le calcul du bénéfice;
 - * les distributions ne résultant pas de décisions régulières des organes compétents de la société, notamment: intérêts excédentaires des comptes courants d'associés, dons et subventions non admis dans les charges, dépenses de caractère somptuaire, rémunérations excessives ou non déclarées, exclues des charges déductibles.

Le détail de ces distributions est à préciser par nature sur les lignes e à h.

Il s'agit des revenus distribués par des sociétés passibles de l'impôt sur les sociétés ou soumises sur option à cet impôt et résultant de décisions régulières des
- (4) organes compétents (2° du 3 de l'article 158 du CGI).
- (5) La société fournit par ailleurs les formulaires individuels visés aux articles 242 *ter* du CGI et 49 H de l'annexe III au même code.

REMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS - Cadre I

Ce cadre concerne les sociétés à responsabilité limitée (SARL) n'ayant pas opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, les sociétés à responsabilité limitée à associé unique (EURL) passibles de l'impôt sur les sociétés de droit ou sur option, les sociétés en commandite par actions (SCA) et les sociétés de personnes, sociétés en nom collectif (SNC), sociétés en commandite simple (SCS), sociétés créées de fait et sociétés en participation (SEP) ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux. S'il est insuffisant, joindre à la présente déclaration un état du même modèle.

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION - Cadre K

- **RÉMUNÉRATIONS**
 - (a) Le montant à mentionner dans cette case correspond au montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2018, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.
 - (b) Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages
- **MOINS-VALUES A LONG TERME (MVL)**
Il s'agit des moins-values taxées au taux de 15%, prévues par l'article 219 I a *ter* et a *quater* du CGI.
Pour obtenir plus d'explications, consulter la notice n° 2033-NOT-SD, Tableau n° 2033-C-SD, Cadre III.

Désignation de l'entreprise : **PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * **12**

Adresse de l'entreprise **43 RUE CAMILLE DESMOULINS - 92130 - ISSY LES MOULINEAUX** Durée de l'exercice précédent * **12**

Numéro SIRET * **8 0 2 7 4 0 2 9 0 0 0 0 2 7** Néant ☐

				Exercice N clos le.	
				3 1 1 2 2 0 1 8	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV	2750	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	1963891	
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	39	
TOTAL (II)		BJ	BK	1966680	
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY		
	Autres créances (3)	BZ	CA	40647	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
	Disponibilités	CF	CG	2396	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		
Comptes de régularisation	TOTAL (III)	CJ	CK	43043	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	2009723	
				2009724	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété :	Immobilisations :	Stocks :	Créances :		

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise

PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS

Néant



Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 5000.....)	DA	5000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	-827
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	-1764
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (II)	DL	-2091
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (III)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	202769
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	294
	Dettes fiscales et sociales	DY	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
TOTAL (IV)	EC	203063	
	(V)	ED	
	Ecarts de conversion passif *		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	200972	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
		(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	203063
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : **PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS**

Néant ☐ *

			Exercice N						
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA		FB		FC		
	Production vendue	biens *	FD		FE		FF		
		services *	FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets *		FJ		FK		FL		
	Production stockée *						FM		
	Production immobilisée *						FN		
	Subventions d'exploitation						FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)						FP		
	Autres produits (1) (11)						FQ		
							FR		
			Total des produits d'exploitation (2) (I)						
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS		
	Variation de stock (marchandises)*						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	5032	
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	129	
	Salaires et traitements *						FY		
	Charges sociales (10)						FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA		
			- dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD			
	Autres charges (12)						GE		
							GF	5161	
			Total des charges d'exploitation (4) (II)						
						GG	-5161		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)									
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	16838	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	4878	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	Total des produits financiers (V)						GP	21716	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	33402	
	Différences négatives de change						GS	921	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	34323	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)								GV	-12607
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)								GW	-17768

Document communiqué en vertu de la loi n° 62-511 du 28 juin 1962 relative à l'accès à l'information.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS		Néant ☐		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	1	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	1	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH		
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)				HI	1	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	218	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	394	
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)				HN	-176	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	– Crédit-bail mobilier *		HP	
			– Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS										Néant			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations					
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX			
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD			
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN		LO		LP		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
		Autres participations						8U	2572086	8V		8W	794
Autres titres immobilisés						1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières						1T	39	1U		1V			
TOTAL IV						LQ	2572125	LR		LS	794		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								ØG	2572125	ØH		ØJ	794
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
				par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		LW		IX		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions				IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers				IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport				IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT		MU	
		Emballages récupérables et divers*				IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
TOTAL III				IY		NG		NH		NI			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations		1399922		IO		ØX		ØY	1966642	ØZ	1966	
	Autres titres immobilisés				II		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	39	2G		
	TOTAL IV		1399922		I3		NJ		NK	1966681	2H	1966	

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFIP N° 2054 bis-SD 2019

Exercice N clos le

3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 8 |

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS

Néant



CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

DGFIP N° 2055-SD 2019

6

Désignation de l'entreprise

PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS

Néant

☒

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
TOTAL I									
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL II									
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU		QV		QW		QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN		ØP		ØQ		ØR	

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES					Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6
TOTAL I													
Autres immob. incor- por-elles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1
TOTAL II													
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1		R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8		R9		S1		S2		S3		S4
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6		S7		S8		S9		T1		T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2		U3		U4		U5		U6		U7
	Matériel de transport	U8	U9		V1		V2		V3		V4		V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7		V8		V9		W1		W2		W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5		W6		W7		W8		W9		X1
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL						NM						NO
TOTAL IV													
Total général (I + II + III + IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY			Total général non ventilé (NW - NY)	NZ			

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*					
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations						SP	SR

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS**Néant ☒

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisa- tions financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	UF		
		UG	UH		
		UJ	UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS										Néant ☐		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL	1963891		UM	UN				
	Prêts (1) (2)			UP			UR	US				
	Autres immobilisations financières			UT	39		UV	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA								
	Autres créances clients			UX								
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * anéantissement constatée * UO)			ZI								
	Personnel et comptes rattachés			UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB							
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN							
		Divers			VP							
	Groupe et associés (2)			VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	40647							
	Charges constatées d'avance			VS								
	TOTAUX			VT	2004577		VU			VV		
RENVOS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice			VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG								
	à plus d'1 an à l'origine			VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A									
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	2945		2945						
Personnel et comptes rattachés			8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D									
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW								
	Obligations cautionnées			VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ								
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI	2027694		2027694						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX			VY	2030639		VZ	2030639					
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ			(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK					* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS

Formulaire déposé au titre de l'IR

ET

Néant

Exercice clos le : 31/12/2018

Désignation de l'entreprise :

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction
du résultat fiscal

Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)

Avantages personnels non déductibles *
(sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)

WD

Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI)
et autres amortissements non déductibles

WE

Autres charges et dépenses somptuaires
(art. 39-4 du C.G.I.)

WF

Taxe sur les véhicules des sociétés
(entreprises à l'IS)

WG

Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un
crédit-bail immobilier et de levée d'option

RA

(Part des loyers dispensée de réintégration
(art. 239 sexies D)

RB

Provisions et charges à payer non
déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)

WI

Charges à payer liées à des états et territoires
non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)

XX

Amendes et pénalités

WJ

Charges financières (art. 212 bis) *

XZ

Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *

Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)

Quote-part

Bénéfices réalisés par une société
de personnes ou un GIE

WL

Résultats bénéficiaires visés
à l'article 209 B du CGI

L7

Régimes d'imposition
particuliers et
impositions différées

Moins-values
nettes
à
long terme

– imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)

– imposées au taux de 0 %

Fraction imposable des plus-values réalisées
au cours d'exercices antérieurs *

– Plus-values nettes à court terme

– Plus-values soumises au régime des fusions

Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)

Réintégrations diverses à
détailler sur feuillet séparé DONT *

Intérêts excédentaires
(art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)

SU

Zones d'entreprises *
(activité exonérée)

SW

Déficits étrangers antérieurement
déduits par les PME (art. 209 C)

SX

Quote-part de 12 % des
plus-values à taux zéro

M8

Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage

Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage

TOTAL I

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *

Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)

Régimes d'imposition
particuliers et
impositions différées

Plus-values
nettes à
long terme

– imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)

– imposées au taux de 0 %

– imposées au taux de 19 %

– imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures

– imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées au taux de 19 %

Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *

Régime des sociétés mères et des filiales *
Produit net des actions et parts d'intérêts :

(Quote-part de frais et charges restant imposable
à déduire des produits nets de participation

2A

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *

Majoration d'amortissement *

Entreprises nouvelles - (Reprise
d'entreprises en difficultés + septies)

K9

Entreprises nouvelles
(+4 sexies)

L2

Jeunes entreprises innovantes
(art. 44 sexies A)

L5

Pôle de compétitivité hors CICE
(art. 44 undecies)

L6

Société investissements immobilier
cotées (art. 208 C)

K3

Zone de restructuration de
la défense (+4 tridécies)

PA

ZFU-TE
(art. 11 octies et octies A)

ØV

Bassin d'emploi à redynamiser
(art. 11 duodécies)

1F

Zone franche d'activité
(art. 11 quaterdecies)

XC

Bassin urbain à dynamiser
(art. 44 sexdecies)

PP

Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)

PC

Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)

Déductions diverses à détailler
sur feuillet séparé

dont déduction
exceptionnelle pour
investissement *

X9

Créance dégagée par le
report en arrière de déficit

Z1

Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage

III. RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :

bénéfice (I moins II)

XI

175327

déficit (II moins I)

XJ

Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *

ZL

Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *

XL

175327

RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)

XN

XO

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS

Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	615879
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	175327
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	440552
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)	YK	440552

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	
--	----	--

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO	
		ligne W1		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2019

Désignation de l'entreprise : PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	-98299	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserves légales - Autres réserves		ZB			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	90028		Dividendes		ZE				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZF				
					Report à nouveau		ZG	-8271.23			
	TOTAL I	ØF	-8271		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	-8271			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)						YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT				
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)						XQ				
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	2528			
	- Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)						ST	2504			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	5032			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	129			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)						9Z				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						YX	129			
TVA	- Montant de la TVA collectée						YY				
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2018) *						ØB				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK				
	- Numéro de centre agréé * XP						- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR				
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15 % JK		Plus-values à 0 % JL						
			Plus-values à 19 % JM		Imputations JC						
	Groupe : résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15 % JN		Plus-values à 0 % JO						
			Plus-values à 19 % JP		Imputations JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS						Néant	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente (7)		Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-vals taxables 19 % (11)
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)						
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : <u>PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS</u>	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU	Néant ☒
---	------------------------------------	----	---

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art. 39 <i>quaterdecies</i> 1 <i>ter</i> et 1 <i>quater</i> CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 <i>quaterdecies</i> 1 <i>ter</i> et 1 <i>quater</i> du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APOURTS
 Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) ☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : **PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS**

Néant



- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 16 % ②.

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0* bis du CGI) ①.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ①.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+F-G-I ⑦
	À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> bis du CGI) ④	À 15 % ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à corr du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS	Néant ☒
---	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés {	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)		7				

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Concepteur : NETexcom Groupe Informatique

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F-SD 20

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 8

N° SIRET

8 0 2 7 4 0 2 9 0 0 0 0 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS

ADRESSE (voie) 43 RUE CAMILLE DESMOULINS

CODE POSTAL 92130

VILLE ISSY LES MOULINEAUX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

27

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

3

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

22

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS

Dénomination PIERRE ETOILE

N° SIREN (si société établie en France) 3 9 8 5 4 0 7 4 0

% de détention 55

Nb de parts ou actions 2750

Adresse : N° 43

Voie RUE CAMILLE DESMOULINS

Code Postal 92130

Commune ISSY LES MOULINEAUX

Pays FRANCE

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M.

Nom patronymique

SUDROT

Prénom(s)

Olivier

Nom marital

% de détention 20

Nb de parts ou actions 1000

Naissance :

Date 09/04/1974

N° Département 94

Commune

VILLENEUVE SAINT

Pays

FRANCE

Adresse :

N°

148

Voie

RUE DE LOURMEL

Code Postal

75015

Commune

PARIS

Pays

FRANCE

Titre (2) M.

Nom patronymique

ZEITOUN

Prénom(s)

JONATHAN

Nom marital

% de détention 20

Nb de parts ou actions 1000

Naissance :

Date 04/12/1982

N° Département 94

Commune

ALFORTVILLE

Pays

FRANCE

Adresse :

N°

27

Voie

AVENUE ALPHAND

Code Postal

94160

Commune

SAINT MANDE

Pays

FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G-SD 21

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 8

N° SIRET 8 0 2 7 4 0 2 9 0 0 0 0 2 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS

ADRESSE (voie) 43 RUE CAMILLE DESMOULINS

CODE POSTAL 92130 VILLE ISSY LES MOULINEAUX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 16

Forme juridique SCI Dénomination SCEAUX 148 GENERAL LECLERC
N° SIREN (si société établie en France) 8 1 5 1 8 7 7 7 8 % de détention 20
Adresse : N° 43 Voie RUE CAMILLE DESMOULINS
Code Postal 92130 Commune ISSY LES MOULINEAUX Pays FRANCE

Forme juridique SCI Dénomination SCEAUX 7 CLOS SAINT MARCEL
N° SIREN (si société établie en France) 7 9 1 4 2 7 2 1 4 % de détention 20
Adresse : N° 43 Voie RUE CAMILLE DESMOULINS
Code Postal 92130 Commune ISSY LES MOULINEAUX Pays FRANCE

Forme juridique SCI Dénomination 73 AVENUE ROBINSON
N° SIREN (si société établie en France) 8 1 0 8 8 5 7 6 4 % de détention 20
Adresse : N° 43 Voie RUE CAMILLE DESMOULINS
Code Postal 92130 Commune ISSY LES MOULINEAUX Pays FRANCE

Forme juridique SCI Dénomination MONTIGNY TERRA NATURA
N° SIREN (si société établie en France) 5 3 9 3 2 0 6 9 7 % de détention 20
Adresse : N° 43 Voie RUE CAMILLE DESMOULINS
Code Postal 92130 Commune ISSY LES MOULINEAUX Pays FRANCE

Forme juridique SCI Dénomination SEVRES 114 GRANDE RUE
N° SIREN (si société établie en France) 8 0 9 8 1 7 6 6 1 % de détention 20
Adresse : N° 43 Voie RUE CAMILLE DESMOULINS
Code Postal 92130 Commune ISSY LES MOULINEAUX Pays FRANCE

Forme juridique SCI Dénomination MONTREUIL PESNON RESISTANCE
N° SIREN (si société établie en France) 8 1 4 0 2 9 5 6 7 % de détention 20
Adresse : N° 43 Voie RUE CAMILLE DESMOULINS
Code Postal 92130 Commune ISSY LES MOULINEAUX Pays FRANCE

Forme juridique SCI Dénomination MONTIGNY STEPHENSON 2
N° SIREN (si société établie en France) 8 1 8 8 6 6 0 2 2 % de détention 20
Adresse : N° 43 Voie RUE CAMILLE DESMOULINS
Code Postal 92130 Commune ISSY LES MOULINEAUX Pays FRANCE

Forme juridique SCI Dénomination MONTIGNY STEPHENSON
N° SIREN (si société établie en France) 8 1 0 4 9 1 9 9 3 % de détention 20
Adresse : N° 43 Voie RUE CAMILLE DESMOULINS
Code Postal 92130 Commune ISSY LES MOULINEAUX Pays FRANCE



N° 11624 * 17

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F-SD 20

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 8

N° SIRET

8 0 2 7 4 0 2 9 0 0 0 0 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS

ADRESSE (voie) 43 RUE CAMILLE DESMOULINS

CODE POSTAL 92130

VILLE ISSY LES MOULINEAUX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

27

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

3

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

22

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Mme

Nom patronymique

KAIHARI

Prénom(s)

ANITA

Nom marital

% de détention

5

Nb de parts ou actions

250

Naissance :

Date

05/04/1960

N° Département

99

Commune

TAMPERE

Pays

FINLANDE

Adresse :

N°

10

Voie

TER AVENUE DE RIVOLI

Code Postal

92190

Commune

MEUDON

Pays

FRANCE

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Concepteur : NETexcom Groupe Informatique

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



N° 11625 * 18

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G-SD 2

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 8

N° SIRET 8 0 2 7 4 0 2 9 0 0 0 0 2 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS

ADRESSE (voie) 43 RUE CAMILLE DESMOULINS

CODE POSTAL 92130

VILLE ISSY LES MOULINEAUX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique SNC Dénomination VARENNES JARCY LE PARC

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention 10

Adresse : N° 43 Voie RUE CAMILLE DESMOULINS

Code Postal 92130

Commune ISSY LES MOULINEAUX

Pays FRANCE

Forme juridique SCI Dénomination ANTONY MOUNIE PARC BOURDEAU

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention 10

Adresse : N° 43 Voie RUE CAMILLE DESMOULINS

Code Postal 92130

Commune ISSY LES MOULINEAUX

Pays FRANCE

Forme juridique SCI Dénomination LE PLESSIS EDMOND ABOUT

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention 15

Adresse : N° 43 Voie RUE CAMILLE DESMOULINS

Code Postal 92130

Commune ISSY LES MOULINEAUX

Pays FRANCE

Forme juridique SCI Dénomination SUCY JEAN MOULIN

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention 20

Adresse : N° 43 Voie RUE CAMILLE DESMOULINS

Code Postal 92130

Commune ISSY LES MOULINEAUX

Pays FRANCE

Forme juridique SCI Dénomination LE PRE SAINT GERVAIS

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention 20

Adresse : N° 43 Voie RUE CAMILLE DESMOULINS

Code Postal 92130

Commune ISSY LES MOULINEAUX

Pays FRANCE

Forme juridique SCI Dénomination LE PLESSIS TREVISSE

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention 20

Adresse : N° 43 Voie RUE CAMILLE DESMOULINS

Code Postal 92130

Commune ISSY LES MOULINEAUX

Pays FRANCE

Forme juridique SCI Dénomination LE BLANC MESNIL CASANOVA

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention 20

Adresse : N° 43 Voie RUE CAMILLE DESMOULINS

Code Postal 92130

Commune ISSY LES MOULINEAUX

Pays FRANCE

Forme juridique SCI Dénomination MONTIGNY LES SIRENES

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention 20

Adresse : N° 43 Voie RUE CAMILLE DESMOULINS

Code Postal 92130

Commune ISSY LES MOULINEAUX

Pays FRANCE

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Concepteur : NETexcom Groupe Informatique

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

révision conseil audit expertise

copie certifiée
conforme
à l'original
le 2/9/19

PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS

43 rue Camille Desmoulins

92130 ISSY LES MOULINEAUX

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos au 31/12/2018

*Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes inscrite à l'Ordre des Experts comptables de Paris Ile de France et membre de la
Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris*

9 rue Ernest Cresson 75014 Paris, Tél. 01 58 05 00 50 – Email : rca@rca-paris.com

Société par-Actions Simplifiée au capital de 26.750 euros, 411 608 508 Paris RCS

révision conseil audit expertise

PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS

**Siège social : 43 Rue Camille Desmoulins
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2018

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous

*Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes inscrite à l'Ordre des Experts comptables de Paris Ile de France et membre de la
Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris*

9 rue Ernest Cresson 75014 Paris, Tél. 01 58 05 00 50 – Email : rca@rca-paris.com

Société par Actions Simplifiée au capital de 26.750 euros, 411 608 508 Paris RCS

n'avons pas fourni de service interdit par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SAS PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalie significative. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

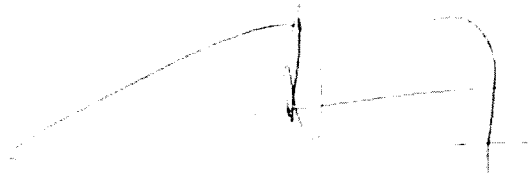
- ✓ Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ✓ Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ✓ Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ✓ Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la

capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ✓ Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PARIS, le 30 Mai 2019.

Le Commissaire aux comptes
REVISION CONSEIL AUDIT EXPERTISE,
représenté par Hélène LEROY



Bilan actif

	31/12/2018			31/12/2017
	Brut	Amort. depr.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, lic, logiciels, drts & val similaires				
Fonds commercial				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Construction				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations	2 750		2 750	2 350
Créances rattachées à des participations	2 542 161		2 542 161	2 569 736
TIAP				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	39		39	39
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 544 950	0	2 544 950	2 572 125
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commande				
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés				
Autres				23 809
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	2 396		2 396	5 631
Charges constatées d'avance				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 396	0	2 396	29 440
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion Actif				
TOTAL GENERAL	2 547 347	0	2 547 347	2 601 565

Bilan passif

	31/12/2018	31/12/2017
	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 5 000)	5 000	5 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Ecarts d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres		
Report à nouveau	-8 271	-98 299
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-17 644	90 028
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-20 915	-3 271
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	0	0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0	0
DETTES		
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	2 027 694	2 602 092
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes d'exploitation		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 945	2 744
Dettes sociales		
Dettes fiscales		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes	537 623	
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	2 568 262	2 604 836
Ecarts de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	2 547 347	2 601 565

Compte de résultat

	31/12/2018		31/12/2017		Ecart	% Ecart
	Net	% C.A.	Net	% C.A.		
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Ventes de marchandises						
Production vendue						
Production stockée						
Subventions d'exploitation						
Autres produits						
	0		0		0	
CONSUMMATION						
Achats de marchandises						
Variations de stocks (marchandises)						
Matières premières et autres approv						
Variation de stocks (mat. prem.)						
Autres achats et charges externes	5 032		4 902		130	2,66
	5 032		4 902		130	2,66
CHARGES						
Impôts, taxes et vers assimilés	129		128		1	0,78
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Amortissements et provisions						
Autres charges						
	129		128		1	0,78
RESULTAT D'EXPLOITATION	-5 161	0,00	-5 030	0,00	-131	2,61
Opérations en commun	0		0		0	
Produits financiers	21 715		237 678		-215 963	-90,86
Charges financières	34 323		146 275		-111 952	-76,54
RESULTAT FINANCIER	-12 608	0,00	91 403	0,00	-104 011	-113,79
RESULTAT COURANT AV. IMPOTS	-17 769	0,00	86 373	0,00	-104 142	-120,57
Produits exceptionnels	125		3 655		-3 529	-96,57
Charges exceptionnelles						
RESULTAT EXCEPTIONNEL	125	0,00	3 655	0,00	-3 529	-96,57
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices						
PERTE	-17 644	0,00	90 028	0,00	-107 672	-119,60
Y compris						
Redevances de crédit-bail mobilier						
Redevances de crédit-bail immobilier						

SEREGEC EXPERTISE

PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS

**43 RUE CAMILLE DESMOULINS
92130 - ISSY LES MOULINEAUX**

**Exercice en Euros.
Période du 01/01/2018 au 31/12/2018**

Annexe des comptes annuels

Edité le lundi 29 avril 2019

**SEREGEC EXPERTISE
Avenue de la Ferte Milon - Impasse des Sablons - 02600 - VILLERS COTTERETS
Tel : 0323961497 - Fax : 0323964006**

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(PCG Art 831-I/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions légales du code du commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Evaluation des immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction de la durée de vie prévue. Les montants résultant d'éventuelles dérogations sont portés au compte "amortissements dérogatoires" qui figure au passif du bilan.

Créances

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Provisions pour risques et charges

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

NOTES SUR LE BILAN

Actif :

- Actif immobilisé

Voir Tableau n° 2054 et n° 2055 de la liasse fiscale qui sont joints à cette annexe.

- Créances

Se reporter au Tableau n° 2057 de la liasse fiscale.

Passif :

- Capital social :

Le capital social n'est composé que d'actions ordinaires.

- Dettes :

Voir Tableau N°2057 de la liasse fiscale jointe.

Charges et produits exceptionnels :

Voir Tableau N°2053 de la liasse fiscale jointe.

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2019

Formulaire obligatoire, article 54 A
du 1^{er} octobre 2019 des impôts

Désignation de l'entreprise		Exercice N	
PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	125
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	125
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 — RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)		HI	125
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IJ	
Impôts sur les bénéfices *		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	21841
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	39484
5 — BENEFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)		HN	-17644
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont {	IY	
		IG	
	(3) Dont {	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	II	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IA	
	(7) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du CGI)	IX	
	(8) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	(9) Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(10) Dont transferts de charges	A1	
	(11) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(13) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(14) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives	A6	obligatoires
	(15) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		
(16) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054-SD 2019

Déclaration de l'entreprise PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS										Année		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice						
INCORP	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	CD		KE		KE		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	CONSTRUCTIONS	Sur sol propre		I9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui		MI		KM		KN		KO		
		Immob. de nature industrielle, commerciale, agricole, artisanale, etc.		M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KS		KI		KU		
	Immob. relatives aux agencements, aménagements divers					KV		KW		KX		
	Matériel de transport					KY		EZ		FA		
	Matériel de bureau et mobilier informatique					JB		IC		ID		
	Emballages récupérables et divers					IE		II		IG		
	Immobilisations corporelles en cours					IH		II		IJ		
	Avances et acomptes					IK		IL		IM		
	TOTAL III					IN		IO		IP		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8I		
	Autres participations					8U	2572086	8V		8W	794478	
	Autres titres immobilisés					IP		IR		IS		
	Prêts et autres immobilisations financières					II	39	IU		IV		
	TOTAL IV					IQ	2572125	IR		IS	794478	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					OG	2572125	OH		OI	794478		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice						
INCORP	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		IO		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		IO		IN		
CORPORELLES	Terrains					IP		IY		IZ		
	CONSTRUCTIONS	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MI	
		Immob. de nature industrielle, commerciale, agricole, artisanale, etc.			IS		ME		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					II		MI		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Imag. gales, agencements, aménagements divers			IU		MP		MN		MO	
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IV		MS		MI		MI	
		Emballages récupérables et divers			IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours					MY		NZ		NA		
	Avances et acomptes					ND		NE		NI		
	TOTAL III					IY		NI		NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					II		OU		OW		
	Autres participations					IO	1399922	OY	1966642	OZ	1966641	
	Autres titres immobilisés					II		2B		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2I	39	2G	39	
	TOTAL IV					I3	1399922	NI	1966681	2H	1966680	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4	1399922	OK	1966681	2I	1966680		

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2019

Désignation de l'entreprise **PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS**

Néant ☒

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CI		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles		PI		PF		PG		PH	
TOTAL I									
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
corporelles	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU		QV		QW		QX	
TOTAL GENERAL (I + II + III)		ØN		ØP		ØQ		ØR	

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobiliations amortissables	DOTATIONS			RÉDIMINUTIONS			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL II							
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales, agencements et aménagement des constructions	S5	S6	S7	S8	S9	S10
Inst. techniques, mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations	Inst. gales, agencements aménagements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et informatique, mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	W10
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de biens de participations	Y1			Y2			Y3
TOTAL IV							
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT		NU
Total général dérogatoire (NP + NQ + NR)	NW			Total général dérogatoire (NS + NT + NU)		NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*

Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissements

Montant net à la
fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à évaluer

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 SD 2019

Formulaire obligatoire, article 55 A
du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise : PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS										N° de déclaration : ☐	
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d 1 an		
DE LA VUE PARTICULIÈRE	Créances rattachées à des participations			UL	1963891	UM					
	Prêts (1) (2)			UP		UR					
	Autres immobilisations financières			UT	39	UV					
DE LA VUE GÉNÉRALE	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			UX							
	Créance représentative de titres (Personne pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constatée))			ZI							
	Personnel et comptes rattachés			UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB							
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	40647						
	Charges constatées d'avance			VS							
	TOTALUX			VT	2004577	VI					
RENVIS	(1)	Montant des Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B			ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d 1 an et 5 ans au plus		
Emprunts obligataires convertibles (1)			7A								
Autres emprunts obligataires (1)			7B								
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d 1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			7C								
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	2945	2945						
Personnel et comptes rattachés			8C								
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D								
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices										
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW								
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ								
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8E								
Groupe et associés (2)			VI	2027694	2027694						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K								
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie											
Produits constatés d'avance			8L								
TOTALUX			VY	2030639	VZ	2030639					
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VI		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Etat des échéances des créances et dettes

Etat des créances	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	1 963 891,00		
Prêts			
Autres immobilisations financières	39,00		
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers état et autres collectivités publiques			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	40 647,00		
Charges constatées d'avance			
Total	2 004 577,00		
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Etat des dettes	Montant brut	À 1 an au plus	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	2 945,00	2 945,00		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	2 027 694,00	2 027 694,00		
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
Total	2 030 639,00	2 030 639,00		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.				

Produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan		Montant
Total		0,00

Charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan		Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 944,81
Total		2 944,81

Détail des charges à payer
(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

Compte	Montant
FRS CHARGES A PAYER	2 944,81
- CAP AGIOS 4T 2018	544,81
- CAP CAC 2018	2 400,00
Total	2 944,81

Dénomination de l'entreprise	SIREN	Adresse	Capital	% détermination	Chiffre d'affaire 2018	2018 RESULTAT COMPTABLE
SCI Sceaux 7 Clos St Marcel	791427214	43 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	1 000 €	20,00 %	20 833 €	-1 744 265 €
SCI 73 Avenue de Robinson	810885764	43 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	1 000 €	20,00 %	9 140 512 €	2 290 809 €
SCI Montigny Terra Natura	539220697	43 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	1 000 €	20,00 %	12 191 315 €	2 643 872 €
SCI Sevres 114 Grande Rue	809817661	43 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	1 000 €	20,00 %	0 €	-1 744 265 €
SCI MONTREUIL PESNON-RESISTANCE	814029567	43 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	1 000 €	20,00 %	0 €	-1 744 265 €
SCCV MONTIGNY STEPHENSON 2	818866022	43 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	1 000 €	20,00 %	0 €	-1 744 265 €
SCI MONTIGNY STEPHENSON	810491993	43 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	1 000 €	20,00 %	0 €	-2 234 722 €
VARENNES JARCY	824495071	43 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	1 000 €	10,00 %	0 €	-2 234 722 €
Antony Mounié Parc Bourdeau	830424388	43 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	1 000 €	10,00 %	0 €	-1 744 265 €
Le Plessis Edmond About	831686993	43 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	1 000 €	15,00 %	0 €	-1 744 265 €
SCCV LE PRE-SAINT-GERVAIS	832242705	43 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	1 000 €	20,00 %	0 €	-1 744 265 €
SCCV LE PLESSIS TREVISSE	832242325	43 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	1 000 €	20,00 %	0 €	-2 234 722 €
LE BLANC MESNIL CASANOVA	841325814	43 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	1 000 €	20,00 %	0 €	-1 744 265 €
SUCY JEAN MOULIN	835368689	43 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	1 000 €	20,00 %	0 €	-1 744 265 €
MONTIGNY SIRENES	791600844	43 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	1 000 €	20,00 %	4 301 €	-1 744 265 €

révision conseil audit expertise

PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS

**Siège social : 43 Rue Camille Desmoulins
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX**

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

**ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE
31/12/2018**

Aux Associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Conventions intervenues depuis la clôture

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue depuis la clôture de l'exercice écoulé.

Fait à PARIS, le 30/05/2019.

Le Commissaire aux comptes
REVISION CONSEIL AUDIT EXPERTISE,
représenté par
Hélène LEROY

*Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes inscrite à l'Ordre des Experts comptables de Paris Ile de France et membre de la
Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris*

9 rue Ernest Cresson 75014 Paris, Tél. 01 58 05 00 50 – Email : rca@rca-paris.com

Société par Actions Simplifiée au capital de 26.750 euros, 411 608 508 Paris RCS

révision conseil audit expertise

PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS

43 Rue Camille DESMOULINS

92130 ISSY-LES-MOULINEAUX

Communication du commissaire aux comptes faite en application De l'article L. 823-12 du code de commerce

Exercice clos au 31/12/2018

Aux Associés,

En application de la loi, nous vous signalons que les capitaux propres de votre société n'étaient toujours pas reconstitués à la clôture 2018.

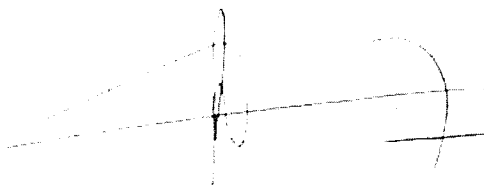
Votre société n'a pas procédé à la réduction de son capital, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du code de commerce.

Paris, le 30 mai 2019.

REVISION CONSEIL AUDIT EXPERTISE

Hélène Leroy

Commissaire aux Comptes



*Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes inscrite à l'Ordre des Experts comptables de Paris Ile de France et membre de la
Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris*

9 rue Ernest Cresson 75014 Paris, Tél. 01 58 05 00 50 – Email : rca@rca-paris.com

Société par Actions Simplifiée au capital de 26.750 euros, 411 608 508 Paris RCS

copie certifiée
conforme
à l'original

PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS SAS

Société par actions simplifiée
au capital de 5.000 €
Siège social : 43 rue Camille Desmoulins
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
802 740 290 RCS NANTERRE

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE

31 DECEMBRE 2018

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire en application des statuts et de l'article L. 227-9 du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par l'article 29 des statuts.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

L'exercice 2018 a été marqué par :

- une prise de participation à hauteur de 20 % dans le capital de la SCCV SUCY JEAN MOULIN
- une prise de participation à hauteur de 20 % dans le capital de la SCCV LE BLANC MESNIL CASANOVA
- une prise de participation à hauteur de 20 % dans le capital de la SCCV MONTIGNY LES SIRENES
- une prise de participation à hauteur de 20 % dans le capital de la SCCV ANTONY SAINT-JOSEPH DE CLUNY

L'exercice s'est soldé par une perte de 17.643,91 euros contre un bénéfice de 90.027,77 euros pour l'exercice précédent.

SITUATION DE LA SOCIETE A LA DATE DU PRESENT RAPPORT

Depuis la clôture de l'exercice, la société n'a pris aucune autre participation.

N

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions du Code de commerce (articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce), nous vous indiquons la décomposition des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître :

- Pour les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu, *Néant*
- Pour les factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice. *Néant*

Toutefois, la Société n'étant pas concernée par ces dispositions, nous n'avons pas reproduit de tableaux conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Grâce notamment aux futurs profits des SCI MONTIGNY TERRA NATURA et SCI 73 AVENUE DE ROBINSON, la Société sera en principe en mesure de reconstituer ses capitaux propres à l'issue de l'exercice 2019.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Au cours de l'exercice 2018, il a été pris quatre participations dans les sociétés suivantes :

- SCCV SUCY JEAN MOULIN	40 parts / 200 parts
- SCCV LE BLANC MESNIL CASANOVA	40 parts / 200 parts
- SCCV MONTIGNY LES SIRENES	40 parts / 200 parts
- SCCV ANTONY SAINT-JOSEPH DE CLUNY	40 parts / 200 parts

Le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

- . le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à *Néant* ;
- . le total des produits d'exploitation s'élève à *Néant* ;
- . les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 5.161,47 euros (contre 5.030,15 euros au

titre de l'exercice précédent) ;

Le résultat d'exploitation ressort à - 5.161,47 euros (contre - 5.030,15 euros au titre de l'exercice précédent);

Compte tenu d'un résultat financier de - 12.607,87 euros (91.403,05 euros au titre de l'exercice précédent), le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à - 17.768,91 euros (contre 83.373 euros au titre de l'exercice précédent).

Compte tenu des éléments ci-dessus, le résultat de l'exercice se solde par une perte de -17.643,91 euros (contre un bénéfice de 90.027,77 euros au titre de l'exercice précédent).

Au 31 décembre 2018, le total du bilan de la Société s'élevait à 2.547.347 euros (contre 2.601.565 euros pour l'exercice précédent).

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice figurent en annexe.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à - 17.643,91 euros de la manière suivante :

- au compte « Report à nouveau » - 17.643,91 euros

Le compte « Report à nouveau » sera ainsi débiteur de - 25.915,01 euros après affectation.

Capitaux propres

Les résultats de l'exercice ne permettent pas de reconstituer les capitaux propres de la société, qui demeurent donc inférieurs à la moitié du capital social.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

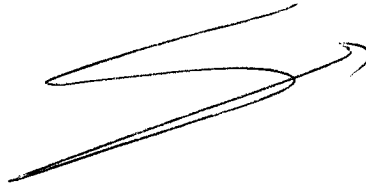
DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport de votre Commissaire aux comptes et de son rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' shape with a horizontal line extending to the right.

PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS

**copie certifiée
conforme
à l'original**

Société par actions simplifiée
au capital de 5.000 €
Siège social : 43 rue Camille Desmoulins
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
802 740 290 RCS NANTERRE

le 2/9/19

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ANNUELLE DU 14 JUIN 2019

L'an deux mil dix-neuf et le quatorze juin, à dix heures trente, les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social sur convocation du Président.

Chaque associé a été convoqué par courrier en date du 24 mai 2019.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Marc GEDOUX préside la séance en sa qualité de Président de PIERRE ETOILE, elle-même Présidente de la Société.

La société REVISION CONSEIL AUDIT, Commissaire aux comptes régulièrement convoqué, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que les associés présents et représentés possèdent 5.000 actions, sur les 5.000 actions émises par la Société.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés, et qu'en conséquence, l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- un exemplaire de la lettre de convocation des associés ;
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes avec l'avis de réception ;
- les statuts de la Société ;
- la feuille de présence à l'assemblée ;
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la Société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- le rapport de gestion du Président ;
- les rapports du Commissaire aux comptes ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du Président, les rapports du Commissaire aux comptes, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par les statuts, ont, conformément auxdits statuts été communiqués aux associés 8 jours avant la réunion de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président ;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du

Code de commerce ; approbation de ces conventions ;

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et quitus à l'organe dirigeant ;
- Affectation du résultat ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture du rapport de gestion et des rapports du Commissaire aux comptes.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à - 17.643,91 euros de la manière suivante :

- au compte « Report à nouveau » - 17.643,91 euros

Le compte « Report à nouveau » sera ainsi débiteur de - 25.915,01 euros après affectation.

Capitaux propres

Les résultats de l'exercice ne permettent pas de reconstituer les capitaux propres de la société, qui demeurent donc inférieurs à la moitié du capital social.

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

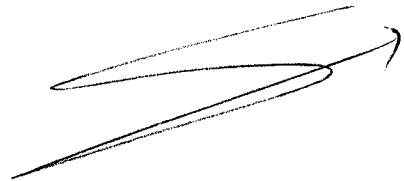
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à onze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a final upward stroke, positioned below the text 'Le Président'.